



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## **CHARNIERS DE BOUAKÉ ET DE KOROGHO : COUPABLE INACTION FACE À L'IMPUNITÉ !**

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** qui a fait deux brefs séjours en Côte d'Ivoire au mois de juillet 2004 a été informée de graves violations de droits humains commis au mois de juin à **Ity**, à **Gohitafla**, à **Bouaké** ; à **Boundiali**, à **Korogho** et à **Séguéla**.

Les révélations de la Mission des Nations Unies (**ONUSC**) confirment largement les soupçons fortement établis dans l'opinion ivoirienne et qui seraient consécutives à la guerre de leadership qui oppose Ibrahim Coulibaly dit IB à Guillaume Soro, leader des " Forces Nouvelles ". La **RADDHO** exprime à cet égard sa plus vive indignation devant ces actes de barbarie, qui doivent être condamnés sans réserve et punis par la communauté internationale.

### **La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) :**

- **Estime** que la culture du massacre et de la barbarie est entrain de prendre corps en Côte d'Ivoire au nord comme au sud, selon un processus analogue à ce qui s'est passé au Rwanda.
- **Met en garde** contre l'accumulation des crimes impunis qui constitue un lourd passif humanitaire et finalement le plus redoutable obstacle à la réconciliation nationale
- **Considère** qu'à l'instar des décisions prises au sujet des criminels de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda, du Liberia, et de la Sierra Leone, il est temps de créer un tribunal pénal international pour les crimes commis en Côte d'Ivoire depuis l'an 2000
- **Recommande fortement**, par contre, d'étendre les compétences du Tribunal Pénal international de la Sierra Leone en lui permettant de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Côte d'Ivoire. Faute d'aller dans une telle direction, l'attitude de la communauté internationale pourrait passer pour une coupable. inaction devant l'inacceptable. L'impunité qui s'en trouverait consacrée serait un frein à toute réconciliation dans ce pays. L'absence de justice crée un besoin de " revanche " et enclenche inévitablement la spirale de la violence.
- **Saisit** la présente occasion pour réaffirmer son attachement à l'activation de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, dont le statut est entré en vigueur depuis le 25 janvier 2004 (trente pays l'ont ratifié et trois juges ont été nommés).

- **S'oppose** fermement aux tentatives, qui se sont manifestées lors du dernier sommet de l'Union Africaine, de procéder à la fusion de ladite Cour avec la Cour de Justice de l'Union Africaine, mise en place par le Protocole de Maputo du 11 juillet 2004 (seuls quatre pays l'ont ratifié). Outre la méconnaissance des compétences respectives de ces deux Cours, ce funeste et paradoxal projet de fusion va inéluctablement tuer la Cour Africaine et remettre son fonctionnement aux calendes grecques.

La **RADDHO** va mobiliser toutes les ONG africaines contre ce projet de fusion et pour une cour pénale internationale sur les crimes commis en Côte d'Ivoire depuis l'an 2000.

**Dakar le 03 août 2004**  
**Le Secrétariat Général**